

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 janvier 2024

Date de convocation : 12 décembre 2023	Nombre de membres { présents : 16 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 19 janvier 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2024-04

OBJET : Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) pour le chantier d'extension du bâtiment du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JANVIER, vendredi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 12 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Lydie DEMENÉ, MM. Christophe BERTAUD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, par délibération du 13 avril 2021, le Comité syndical avait donné mandat au Bureau pour engager le SDEER dans le lancement et la passation des différents marchés de travaux, prestations et fournitures relatifs au projet d'extension et de restructuration du bâtiment de son siège.

Le 27 octobre 2023, un appel d'offres a été lancé dans le but de confier la mission d'Ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC), accompagnée d'éléments de mission pour la conduite d'opération.

Les prestations visées concernent :

- l'ordonnancement : organisation et planification du chantier préalablement à son exécution ;
- le pilotage : mise en application des diverses mesures d'organisation, au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves ;
- la coordination : harmonisation dans le temps et dans l'espace des différents intervenants au stade des travaux ;
- la conduite d'opération : suivi des factures, établissement des avenants, établissement du décompte général des dépenses, suivi de la production des pièces en cours de chantier, accompagnement pendant la phase d'étude puis de suivi du chantier.

Le 27 novembre 2023, date limite de remise des offres, cinq offres ont été reçues par le SDEER. Elles ont été examinées par la CAO du SDEER réunie le 12 janvier 2024 en matinée.

M. le Président donne connaissance du procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, ainsi que du résultat décidé par celle-ci, désignant le candidat ayant obtenu la meilleure note globale :

Attributaire	Note globale
Cabinet MOREAU & Associés	73,0 /100



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Prend acte des décisions de la Commission d'appel d'offres relatives à l'attribution de ce marché ;

2 - Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer les marchés et les pièces s'y rapportant, à l'issue du délai de standstill.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*